



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur



25004400

23 DEC. 2024

Greffe

N° d'entreprise **0713 670 867**

Nom

(en entier)

(en abrégé)

Forme légale

**Société Mutualiste Régionale des Mutualités Socialistes
- Solidaris pour la Région wallonne
S.M.R.W.**

Société Mutualiste

Adresse complète du siège : **Rue des Dominicaines (SS) 35 - 5002 Namur**

Objet de l'acte : Admissions / Démissions - Assemblée générale du 07/12/2024

EXTRAIT DU PV DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 DÉCEMBRE 2024

(...)

2. Admissions / Démissions

Monsieur Jean-Pascal Labille précise qu'un nouveau président de l'UNMS sera désigné par l'Assemblée générale de celle-ci le samedi 14 décembre prochain. Il demande à cette assemblée d'admettre sous réserve du vote de l'AG de l'UNMS le candidat qui sera élu en tant que membre de la SMRW.

Monsieur Jean-Pascal Labille précise qu'il n'y a pas d'admission ni de démission de membres à l'Assemblée générale.

Monsieur Jean-Pascal Labille informe l'Assemblée générale des démissions actées par le Conseil d'administration :

-considérant que Monsieur Philippe Van Werveke, n'est plus Secrétaire général de la Mutualité Solidaris du Brabant wallon.

-considérant que Monsieur Patrick Veretbruggen, n'est plus Secrétaire général adjoint de l'Union Nationale des Mutualités Socialistes-Solidaris.

Ils ne font plus partie du Conseil d'administration de la SMRW.

-Monsieur Antoine Viseur a présenté sa démission en qualité d'administrateur.

Les membres de l'Assemblée générale prennent acte de ces démissions.

Monsieur Jean-Pascal Labille propose d'admettre en qualité de nouvel administrateur :

-Madame Jessica Herbots, Secrétaire générale de la Mutualité Solidaris du Brabant wallon.

-Madame Evelyne Hens, Secrétaire générale adjointe de l'Union Nationale des Mutualités Socialistes-Solidaris.

-Monsieur Frédéric Hennaut, Secrétaire général de la Mutualité Solidaris de la Province de Namur.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité les démissions et les propositions d'admission.

(...)

Pour extrait conforme,

Fait à Namur, le 19 décembre 2024

Antoine PIRET

Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/01/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du libellé :

Au recto

Nom et public (pour être mentionné au début de la dernière page du libellé) ayant pour but de représenter la personne morale à laquelle les biens

Au verso

Nom et signature (pour être mentionné aux annexes de type 1 à 5) de la